



ARRETE MUNICIPAL N° 09/2018

Soirée en faveur de Madagascar – Samedi 16 juin 2018

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARENE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales Art L 2212-1, L2213-1, L2213-2 et suivants ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'organisation par le centre communal d'action sociale, l'ASCT et l'association « Solidarité Echange Madagascar » de la soirée en faveur de Madagascar le samedi 16 juin 2018, sur la place de l'Eglise ;

Considérant qu'il y a lieu de régler les modalités pratiques du déroulement de cette journée ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures convenables pour prévenir les accidents ;

ARRETE

Article 1 :

La soirée de solidarité en faveur de Madagascar organisée par le centre Communal d'Action Sociale, l'ASCT et l'association « Solidarité Echange Madagascar » aura lieu le samedi 16 juin 2018 à partir de 18h, place de l'Eglise.

Article 2 :

En fonction du présent arrêté, la circulation de tout véhicule sera interdite sur l'avenue de la gare au droit de la place de l'Eglise le samedi 16 juin 2018 de 18h00 à 24h00, à l'exception des riverains, des véhicules des pompiers, de la gendarmerie, des services d'enlèvement des ordures ménagères et des services communaux. Les organisateurs devront mettre en place des barrières interdisant la circulation sur l'avenue de la gare de part et d'autre de la place de l'église.

Article 3 :

Les tables et les chaises destinées à recevoir les convives devront être disposées de façon à permettre le passage des véhicules de secours sur l'avenue de la Gare.

Article 4 :

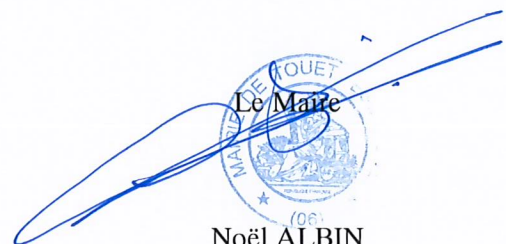
Les organisateurs sont tenus de contracter une assurance couvrant cette manifestation.

Article 5 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Ampliation sera faite à :

- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de l'Escarène,
- Monsieur le Président de l'ASCT,
- Monsieur le Président de l'association « Solidarité Echange Madagascar ».

Fait à TOUËT DE L'ESCARENE, le 30 mai 2018


Le Maire
Noël ALBIN